



## **6e EDITION DU FESTIVAL CHORÉGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE BLOIS**

PLATEFORME INTERNATIONALE POUR CHORÉGRAPHERS : 4-5-6 juillet 2025

**Blois Danse** organise la **6<sup>ème</sup> édition** du Festival Chorégraphique International de Blois – Blois Danse -, une manifestation de deux semaines dédiées à la danse, avec des spectacles, des ateliers, des projections de films et des actions de sensibilisation.

Dans le cadre du Festival, **3 spectacles professionnels** auront lieu les **4-5-6 juillet 2025**. Les chorégraphes et/ou compagnies de danse professionnelles sont invités à candidater.

La date limite de candidature est fixée au **30 Novembre 2024**. L'équipe du Festival sélectionnera jusqu'à 5 compagnies qui se produiront sur la scène du Festival. Les compagnies sélectionnées seront notifiées d'ici au **25 Décembre 2024**.

Une compagnie supplémentaire sera sélectionnée par le public, via un vote sur Instagram. La période de vote se tiendra en décembre. Les dates sont à confirmer.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **• EMPLOI DU TEMPS**

Toutes les pièces sélectionnées seront présentées à Blois entre le **4 et le 6 juillet 2025**. Les compagnies de danse devront être disponibles pour leur venue à Blois à **partir du 1<sup>er</sup> juillet** pour les répétitions.

Une fois la programmation établie, les compagnies seront informées dès que possible des dates exactes des représentations et de leurs répétitions. Un planning sera envoyé.

Les compagnies de danse certifieront être disponibles entre le 1<sup>er</sup> et le 6 juillet 2025 lors du dépôt de leur candidature et jusqu'à réception des résultats en décembre 2024.

#### **• DURÉE DES PIÈCES**

Seront prises en considérations **UNIQUEMENT** les pièces chorégraphiques **entre 5 et 25 minutes**. Toute candidature ne respectant pas ces durées ne sera pas prise en compte.

#### **• PROCESSUS DE SÉLECTION**

Uniquement les candidatures envoyées via le formulaire dédié seront acceptées.

**Le formulaire doit être envoyé au plus tard le 30 novembre à minuit heure de Paris pour être accepté.**

Pour que la candidature soit prise en compte, les vidéos doivent donner à voir le spectacle **EXACTEMENT** comme il sera présenté sur la scène du Festival. Ainsi :

- Si le candidat souhaite présenter un extrait d'une pièce d'une durée supérieure à 25 minutes, il est OBLIGATOIRE d'envoyer une vidéo de l'extrait qu'il souhaite présenter uniquement, et non de la pièce complète. Si la vidéo reçue fait plus de 25 minutes, la candidature ne sera pas étudiée.
- Ne sont acceptées que les candidatures pour des pièces chorégraphiques terminées. Les créations en cours ne sont pas acceptées. Le jury du Festival doit pouvoir voir la pièce dans son intégralité.
- Les vidéos de spectacles sont préférées. Il reste possible de candidater avec des vidéos de répétitions.
- Si la candidature est sélectionnée, le candidat devra présenter la pièce avec laquelle il a candidaté au Festival : même pièce, même durée, même nombre de danseur. Dans le cas où des changements seraient opérés, le candidat doit prévenir le Festival qui jugera ou non du maintien de la sélection de la candidature en fonction des changements opérés.

L'équipe du Festival sélectionnera **jusqu'à 5 compagnies**.

**Une compagnie supplémentaire sera sélectionnée par le public, via un vote sur Instagram.**  
Le vote se déroulera en décembre.

L'équipe du Festival choisira jusqu'à 8 compagnies qui pourront prendre part au concours et avoir ainsi la possibilité d'être inclus dans la programmation 2025. Pour que les compagnies puissent prendre part au concours, elles devront fournir au Festival un lien vers les trailers vidéo de leurs pièces chorégraphiques. Ces derniers seront partagés sur le compte Instagram du Festival (@bloisdanse). La compagnie qui remportera le concours sera la compagnie qui recevra le plus grand nombre de likes.

Pour qu'un vote soit pris en compte, le votant doit :

- Aimer la vidéo
- Partager la vidéo dans sa story
- Suivre @bloisdanse
- Commenter la vidéo en mentionnant au moins 2 amis

## **• RESPONSABILITÉS DU FESTIVAL**

Le Festival est responsable des conditions de présentation des spectacles, de la billetterie et de la communication relative à l'événement.

Le Festival est en charge de la location du théâtre et de la rémunération des techniciens. Le Festival fera tout son possible pour respecter les demandes techniques des compagnies sélectionnées. Cependant, dans la mesure où plusieurs compagnies sont programmées sur un même spectacle, le Festival pourrait ne pas être en mesure d'assurer toutes les exigences techniques des compagnies et ces dernières devront adapter leurs demandes en fonction.

Le Festival prend en charge :

- Hébergement et petit déjeuner (en chambre double ou triple pour les artistes d'une même compagnie. Si la compagnie souhaite bénéficier de chambres simples, la demande devra être formulée à la signature du contrat de représentation et le coût supplémentaire sera à la charge de la compagnie)
- 200€ par artiste présent sur scène
- Jusqu'à 100€ pour les transports (classe économique uniquement)
- Photos
- Invitation au cocktail de Gala et aux différentes manifestations du Festival

- Couverture médiatique
- 50% de la rémunération de chaque atelier animé par les artistes

Le tout pour un **maximum de 4 artistes par compagnie**, chorégraphe et/ou musicien inclus.

Si la compagnie souhaite venir avec plus de 4 artistes, elle sera financièrement responsable des frais supplémentaires.

### ● **RESPONSABILITÉ DES COMPAGNIES**

Les compagnies présenteront les pièces sélectionnées, telle qu'elles apparaissent sur les vidéos fournies avec le formulaire de candidature.

Les compagnies devront respecter toutes les règles et consignes données par le Festival, ce qui inclus le planning de répétition, les horaires de spectacle et des ateliers, ainsi que les règles et consignes du théâtre, de l'hôtel et de tous les lieux relatifs à la manifestation.

Les compagnies cèdent sans réserve leur droit à l'image au Festival pour les pièces sélectionnées. Le Festival pourra faire libre usage des images, enregistrements, vidéos et publications dans la stricte limite d'une utilisation à des fins informatives, promotionnelles, éducationnelles, avant, pendant et après la manifestation.

Les droits SACD (si applicables) restent à la charge des compagnies. Les droits SACEM sont pris en charge par le Festival.

Chaque compagnie doit **obligatoirement** candidater avec un **minimum de 2 pièces chorégraphiques**. Il est possible et encouragé de candidater avec plus de 2 pièces chorégraphiques. **Les vidéos intégrales ET les bandes annonces (trailers) de chaque pièce devront être fournies avec le formulaire de candidature pour que cette dernière soit acceptée.**

Lien vers le formulaire de candidature : <https://forms.gle/E1gRmEjTcgWmqFSw8>

Je soussigné, \_\_\_\_\_ certifie avoir pris connaissance des  
NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT  
informations et des conditions de participation ci-dessus et les accepter sans réserve.

**Signature du candidat :**

---